SÈVRES

HAUTS-DE-SEINE

SÉANCE DU 13 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de la Ville de SEVRES, dûment convoqué par arrêté du 28 mars 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Grégoire de LA RONCIÈRE, Maire de Sèvres.

Le nombre des membres composant le Conseil est de 35, dont 26 présents à la séance,

PRESENTS :

M. Grégoire de LA RONCIÈRE, Mme Anne TEXIER, M. Jean-Christophe SCIBERRAS (à partir du point n°6), Mme Pascale FLAMANT, M. Olivier HUBERT, Mme Emilie BOZIO-MADE, M. Vincent DECOUX, Mme Assunta MESMIN (à partir du point n°6), M. Pascal GIAFFERI, Mme Pascale PARPEX, M. Philippe HAZARD, M. Jean-Pierre FORTIN, Mme Françoise RUSSO-MARIE, Mme Martine VAN WENT, Mme Marie SANCHO, Mme Louise BOMPAIRE, M. Franck-Eric MOREL, Mme Caroline BASTIDE, M. Christophe CHABOUD (à partir du point n°6), M. Thomas PARDOUX, Mme Chloé DUCHAUSSOY (à partir du point n°7), Mme Nadia IDORANE, M. Arthur BEAUREPAIRE, M. Jean DUPLEX, Mme Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAÏ (présente jusqu'au point n°11), Mme Catherine CANDELIER, M. Luai JAFF, Mme Lucile GASBER-AAD, M. Denis MORON, M. Loïc LASSAGNE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes des articles L2121-17 et L2121-20 du code général des collectivités territoriales.

AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Christophe CHABOUD donne procuration à M. Jean-Pierre FORTIN (jusqu'au point n°5), Mme Muriel COHEN donne procuration à Mme Anne TEXIER, Mme Marlène DA SILVA donne procuration à Mme Nadia IDORANE, M. Thierno-B NDIAYE donne procuration à M. Grégoire de LA RONCIÈRE, Mme Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAÏ donne procuration à Mme Catherine CANDELIER (à partir du point n°12)

ETAIT EXCUSEE :

Mme Dominique BLANCHET

ETAIENT ABSENTS :

M. Jean-Christophe SCIBERRAS (jusqu'au point n°5), Mme Assunta MESMIN (jusqu'au point n°5), M. Jacques VILLEMUR, Mme Chloé DUCHAUSSOY (jusqu'au point n°6)

En application de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, M. Arthur BEAUREPAIRE a été désigné(e) secrétaire de séance.

Hôtel de Ville
54, Grande Rue
BP 76
92311 Sèvres Cedex
01 41 14 10 10
01 75 19 41 20
mairie@ville-sevres.fr
www.sevres.fr

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE ET AFFICHE LE 12 JUIL. 2023

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2023

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mars 2023

Rapporteur : M. de LA RONCIÈRE

AFFAIRES SCOLAIRES

2. Régularisations de factures familles

Rapporteur : Mme TEXIER

AFFAIRES FINANCIÈRES – ÉCONOMIES BUDGÉTAIRES

3. Communication relative aux indemnités versées aux élus communaux

Rapporteur : M. de LA RONCIÈRE

4. Adoption d'un règlement budgétaire et financier

Rapporteur : M. HAZARD

5. Budget primitif - Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2022 du budget principal

Rapporteur : M. DECOUX

6. Budget primitif - Approbation du budget principal de l'exercice 2023

Rapporteur : M. DECOUX

7. Fiscalité directe - Vote des taux d'imposition communaux pour l'année 2023

Rapporteur : M. DECOUX

8. Attribution de subventions

Rapporteur : Mme SANCHO

9. Budget primitif - Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2022 du budget annexe du parking du théâtre

Rapporteur : M. DECOUX

10. Budget primitif - Approbation du budget annexe du parking du théâtre de l'exercice 2023

Rapporteur : M. DECOUX

TRAVAUX

11. Avenant n°1 à la convention de maîtrise d'ouvrage pour la restructuration de l'école GAMBETTA

Rapporteur : Mme TEXIER

INTERCOMMUNALITÉ

12. Désignation d'un référent déontologue mutualisé pour l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest et les communes de Boulogne-Billancourt, Chaville, Issy-les-Moulineaux, Marnes-la-Coquette, Meudon, Sèvres,Vanves et Ville-d'Avray

Rapporteur : M. de LA RONCIÈRE

13. Renouvellement de la mise à disposition partielle à titre onéreux du service "Urbanisme" auprès de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest

Rapporteur : M. VILLEMUR

ADMINISTRATION COMMUNALE ET RESSOURCES HUMAINES

14. Demande d'adhésion au SIFUREP de la commune du Chesnay-Rocquencourt (78)

Rapporteur : M. VILLEMUR

15. Personnel communal - Créations et suppressions d'emplois

Rapporteur : M. SCIBERRAS

16. Compte-rendu de la délégation au Maire

Rapporteur : Mme TEXIER

PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 13 AVRIL 2023 à 18 h 00

L'appel nominal étant effectué et le quorum atteint, Monsieur le Maire propose d'aborder les points à l'ordre du jour.

***
*

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

1°) Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mars 2023

Rapporteur : Monsieur de LA RONCIÈRE

Monsieur le Maire s'enquiert d'éventuelles observations relatives à ce procès-verbal.

Madame CANDELIER demande la modification suivante : en page 17, dans la dernière phrase du 4e paragraphe *« Trois ans plus tard, la majorité municipale va augmenter la taxe foncière de 4,76 % »*, il convient de remplacer « % » par « points ».

En page 2, 3e paragraphe, Madame BOZIO-MADE demande le remplacement du mot « épate » par « reflète ».

Monsieur le Maire note les rectifications demandées. En l'absence d'autres remarques, il soumet la délibération au vote.

Le procès-verbal de la séance du 23 mars 2023 est adopté à l'unanimité sous réserve des rectifications demandées.

AFFAIRES SCOLAIRES

2°) Régularisations de factures familles

Rapporteur : Madame TEXIER

Madame TEXIER mentionne des régularisations portant sur les créances relatives aux factures de restauration scolaire. 8 familles sont concernées par une même erreur de paramétrage dans le nouveau logiciel de gestion de l'enfance et de la famille. Le montant total est de 70,54 euros.

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet la délibération au vote.

La délibération n°2 est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRES FINANCIÈRES – ÉCONOMIES BUDGÉTAIRES

3°) Communication relative aux indemnités versées aux élus communaux
Rapporteur : Monsieur de LA RONCIÈRE

Monsieur le Maire s'enquiert d'éventuelles observations à propos de la liste des indemnités brutes perçues par chaque membre du Conseil municipal.

Il propose de prendre acte de la communication.

Le Conseil municipal prend acte de la communication.

4°) Adoption d'un règlement budgétaire et financier
Rapporteur : Monsieur HAZARD

Monsieur HAZARD précise que le règlement a été transmis aux conseillers. Il rappelle que le Conseil municipal de Sèvres a choisi en 2023 de mettre en œuvre l'instruction M57. Elle sera obligatoire en 2024 pour les collectivités. Le règlement budgétaire et financier, qui était jusqu'à présent obligatoire pour les départements et les régions, le devient également pour les collectivités et établissements publics. Cette démarche fait partie d'un mouvement d'harmonisation de la comptabilité publique.

Le règlement de la commune précise les règles de gestion financière qui résultent du Code général des collectivités territoriales. Il définit également les règles internes de gestion propres à la Ville, dans le respect des textes, conformément à l'organisation de ses services. Il rassemble et harmonise des règles jusque-là implicites ou disséminées dans diverses délibérations et notes internes. Il s'impose à l'ensemble des directions de la collectivité. Il vise à renforcer la cohérence et l'harmonisation des procédures budgétaires en vue de la permanence des méthodes. Il pourra être révisé par voie d'avenants adoptés en Conseil municipal.

En l'absence de questions, Monsieur le Maire met la délibération au vote.

La délibération n°4 est adoptée à l'unanimité.

5°) Budget primitif - Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2022 du budget principal
Rapporteur : Monsieur DECOUX

Monsieur DECOUX indique qu'il est proposé dans la délibération d'affecter un résultat en fonctionnement de 12 546 423,60 euros et un résultat en investissement de 18 189 887,05 euros.

Monsieur le Maire cède la parole à Madame CANDELIER.

Madame CANDELIER note que la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2022 telle que proposée correspond à un budget non approuvé par son groupe. Par conséquent, elle votera contre la proposition.

En l'absence d'autres questions, Monsieur le Maire met la délibération au vote.

La délibération n°5 est adoptée à la majorité avec 5 votes contre : M. DUPLEX, Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Mme CANDELIER, M. JAFF, Mme GASBER-AAD et 1 abstention : M. MORON.

6°) Budget primitif - Approbation du budget principal de l'exercice 2023

Rapporteur : Monsieur DECOUX

Monsieur le Maire signale que les conseillers ont reçu un document vendredi dernier, dont certaines annexes ne correspondaient pas à la norme comptable de la nouvelle nomenclature M57. Le vote porte sur les documents rectificatifs adressés lors d'un second envoi.

Monsieur DECOUX remercie les services financiers qui ont établi en moins d'un mois à la fois un rapport d'orientation budgétaire et le budget primitif 2023, et ce, dans un contexte de changement de nomenclature comptable qui a nécessité des ajustements de dernière minute. Le budget s'appuie sur le débat d'orientations budgétaires. Il est strictement conforme à ce dont le Conseil municipal a débattu lors de la séance du mois de mars.

Monsieur DECOUX souligne que le taux d'autofinancement s'élève à 19 % au budget primitif, soit 9 434 000 euros. C'est le montant que la section de fonctionnement apporte à la section d'investissement.

Il est précisé que le budget primitif intègre de façon anticipée les résultats cumulés de l'exercice précédent.

S'agissant des grands équilibres du budget de fonctionnement, les charges à caractère général augmentent de 24,1 % (+2,3 millions d'euros) et les charges hors éléments exceptionnels baissent de 7,2 % (-681 000 euros). Avec la hausse énergétique, qui a été isolée comme un élément exceptionnel, et les autres éléments exceptionnels, un écart de 2,9 millions d'euros de hausse est à observer, ce qui représente une variation très significative du budget de fonctionnement.

La péréquation augmente de 50 000 euros, soit 3 %. Les subventions de fonctionnement aux établissements publics augmentent de 170 000 euros. Au niveau des recettes, la fiscalité locale est prévue en hausse de 4,3 millions d'euros.

S'agissant du budget d'investissement, Monsieur DECOUX souligne la variation des travaux et entretiens du patrimoine proposée avec une hausse de 2,4 millions d'euros (+31 %). La majorité municipale propose à nouveau un budget d'investissement conséquent avec un emprunt d'équilibre de 3,5 millions d'euros.

Le budget reprend différents éléments liés à la crise actuelle : crise sanitaire, guerre en Ukraine, forte inflation notamment sur les matières premières et produits manufacturés – ce qui implique fortement les budgets de travaux et de cantine –, croissance mitigée.

Concernant la répartition des crédits alloués aux associations, Monsieur DECOUX indique que le total de 2,088 millions d'euros est très significatif à l'échelle de la Ville. La moyenne par habitant se situe au-dessus de la strate. La majorité municipale maintient son effort avec une

répartition assez équilibrée : 29 % pour le CCAS et l'action sociale, 27 % pour le secteur culture, jeunesse, sport et loisirs, 40 % pour le SEL, le reste se répartissant sur de plus petits secteurs. Monsieur DECOUX attire l'attention sur ce point important du budget.

Les charges financières s'inscrivent en hausse à 165 000 euros en 2023 compte tenu de l'emprunt d'équilibre proposé en section d'investissement. Elles restent néanmoins dans des niveaux raisonnables.

Concernant la répartition des recettes de fonctionnement, la fiscalité directe et indirecte représente la source essentielle de recettes (65 %), d'où la proposition d'augmenter la fiscalité. Les dotations et participations de l'État tendent à disparaître.

La dynamique des recettes fiscales intègre justement la proposition d'augmentation de 4,76 points avec un taux de fiscalité sur le foncier bâti porté à 28,55 %, comme présenté lors du débat d'orientations budgétaires. Cette hausse contribuera à financer le plan d'investissement de la Ville.

Après suppression de la taxe d'habitation, elle est compensée au même niveau et la Ville de Sèvres conserve son positionnement bas (9e plus faible de la strate).

Concernant les grandes masses de la section d'investissement, l'autofinancement prévisionnel est inscrit à 9,4 millions d'euros, des travaux d'entretien pour 10,5 millions d'euros, des acquisitions d'immobilisations pour 2,9 millions d'euros et les restes à réaliser 2022 pour 22,4 millions d'euros. En termes de recettes, le résultat d'investissement reporté est inscrit à 18,2 millions d'euros, conformément au vote de la précédente délibération.

Les recettes d'investissement se répartissent essentiellement entre l'autofinancement prévisionnel (24 %) et le résultat d'investissement reporté (46 %).

Les niveaux d'épargne évoluent dans une zone située entre 4 et 5 millions d'euros. L'épargne 2022 devrait être supérieure à celle de 2021, tout en restant dans les mêmes proportions. Il est important de maintenir cette épargne pour pouvoir continuer à faire vivre la section d'investissement.

Sur la dette, sa structure est stable et saine. Elle s'éteindra totalement en 2032, dans moins de dix ans. L'emprunt d'équilibre à hauteur de 3,5 millions d'euros proposé pour 2023 sera utilisé à hauteur des montants nécessaires.

S'agissant des dépenses d'investissement, l'évolution des dernières années est rappelée. Les travaux portés au compte administratif 2022 sont estimés à 7,5 millions d'euros, en retrait par rapport aux réalisations 2021. Il est proposé pour 2023 de les porter à 11 millions d'euros. Monsieur DECOUX rappelle que les propositions de budget d'investissement impliquent la réalisation par des personnes. C'est une demande exigeante auprès de la Direction des services techniques, à qui il adresse ses remerciements.

Concernant les ambitions de la Ville pour les années 2023 à 2026, Monsieur DECOUX rappelle que, selon différents classements publiés, Sèvres est une ville où il fait bon vivre : 133e sur 34 820, c'est-à-dire 0,4 % sur le classement national. La Ville souhaite conserver ce capital, continuer à rénover son patrimoine important et œuvrer dans la poursuite de la transition énergétique et écologique. C'est pourquoi de nombreux bâtiments imposent certaines exigences et des espaces publics sont à rénover.

Par ailleurs, le patrimoine municipal ayant été construit pour une large part dans les années 70-80, il demande beaucoup de modernisation et d'adaptation. Il convient aussi d'isoler dans le budget d'investissement des sommes assez conséquentes pour l'entretien régulier nécessaire.

Les actions proposées sont orientées autour de cinq axes ayant pour thématique principale :

- Ma ville en transition énergétique et écologique ;
- Ma ville, mes services publics ;
- Ma ville pour les enfants et les seniors ;
- Ma ville culturelle et sportive ;
- Ma ville accessible.

Les services publics se retrouvent dans chacun de ces axes.

Le tableau de plan pluriannuel d'investissement reprend ces différentes thématiques déclinées en projets sur les années 2023-2026.

Monsieur DECOUX précise que le projet Cœur de ville n'est pas inclus directement dans le plan pluriannuel d'investissement. Il est inscrit dans le document budgétaire, mais il sera présenté plus en détail au mois de juin en commission municipale et au mois de septembre à la population sévrienne. Ce projet reste une opération majeure et active de la Ville. Il fait l'objet d'études avancées, de présentations faites à la population et de consultations. Ce projet intégrera les thématiques citées, notamment la transition énergétique et écologique, l'accessibilité, l'animation culturelle.

Monsieur DECOUX présente ensuite les projets inclus dans chaque axe.

La thématique « ma ville en transition énergétique et écologique » intègre des sujets concernant :

- des équipements sportifs (sport dans les stades des Fontaines et Jean Wagner, passage en LED) soit un investissement de l'ordre de 600 000 euros ;
- la rénovation des écoles Gambetta A et B : 2,3 millions d'euros en 2023 ;
- la rénovation des toitures-terrasses de l'école élémentaire des Bruyères et du groupe scolaire Eugénie Cotton, soit un budget estimé à près de 3 millions d'euros ;
- la piscine municipale, qui représente 40 % de l'énergie de la Ville, est un projet prioritaire inclus dans le schéma directeur énergétique. Des études seront lancées en 2023-2024 pour la réalisation de travaux en 2025 et 2026. Pour cette piscine construite en 1976, un budget est estimé à 4,3 millions d'euros. Il est précisé qu'à la fois le calendrier et les montants peuvent évoluer. Les éléments communiqués correspondent au mieux aux estimations à ce jour ;
- la rénovation du gymnase des Cent Gardes pour répondre aux thématiques du sport, d'économie d'énergie et d'accessibilité. Le gymnase a été construit en 1988. Des études seront lancées sur la période 2023-2026 pour une opération proposée à partir de 2027. Avant études complémentaires, le montant est estimé à 6,4 millions d'euros.
  Ces deux équipements municipaux que sont la piscine et le gymnase des Cent Gardes représentent un budget de 11,2 millions d'euros.
- la rénovation des installations de chauffage et centrales de froid : indépendamment des

programmes d'achat d'énergie (P1, P2), il est proposé pour le programme d'investissement P3 un montant de 2,02 millions d'euros, dont 1,64 million d'euros sur la période 2023-2026 ;

- la désimperméabilisation, la végétalisation, la gestion des eaux, la sociabilisation et la sécurisation des cours des écoles Cotton : ce projet est travaillé avec les personnels scolaires qui y adhèrent pleinement. Il concerne 2 700 m2 de surface extérieure pour près de 1 million d'euros sur les années 2023 et 2024. Il devrait apporter beaucoup de bienfaits divers et variés. Toutes les expériences similaires menées à d'autres endroits portent des retours très positifs ;
- la rénovation des cours des écoles élémentaires Gambetta A et B : il s'agit de revoir les enrobés et la gestion des eaux de pluie pour un montant de 750 000 euros avec des études menées en 2024 et une réalisation en 2026 et 2027.

Monsieur DECOUX ajoute que la problématique de gestion des eaux est importante et menée dans tous les projets d'aménagement ou de rénovation de la Ville.

- La contribution de la Ville à la Promenade des jardins à hauteur de 675 000 euros en complément à 900 000 euros ; cet endroit qui sera très vert et agréable à fréquenter participe à la thématique des espaces verts.

- Le cimetière ; cet endroit doit rester agréable pour toutes les personnes qui s'y rendent. Deux besoins s'expriment : d'une part, un besoin fonctionnel avec la construction nécessaire d'un ossuaire et de nouvelles surfaces pour des sépultures et, d'autre part, la rénovation des allées où plusieurs ifs sont malades. Le budget est estimé à 1,1 million d'euros. La Ville a récupéré certains espaces à l'arrière du cimetière qui sont en cours de plantation en prairie fleurie pour constituer un espace esthétiquement agréable dans un premier temps.

- Les travaux énergétiques des bâtiments pour une enveloppe de 1,65 million d'euros, soit environ 400 000 euros par an pendant quatre ans. Il s'agit de continuer de façon plus diffuse à adapter les installations techniques du patrimoine et à rechercher des sources d'énergie décarbonée.

Monsieur DECOUX conclut que la première thématique guide de façon assez majeure l'action de la Ville.

Dans la deuxième thématique relative aux services publics, le point principal réside dans la rénovation et l'aménagement de l'hôtel de ville, considérant le patrimoine, le service public, l'efficacité et la sobriété énergétique. L'hôtel de ville n'a pas été rénové depuis longtemps. C'est un point majeur pour la perception qu'ont les habitants de la Ville sur la ville elle-même et sur le service rendu. Un travail est à mener sur l'aménagement du rez-de-chaussée et sur la gestion des flux. Il est proposé un budget de 3,6 millions d'euros sur ce sujet, dont 2,12 millions d'euros sur la période 2023-2026 avec la réalisation d'études dans un premier temps.

Le maintien en état du patrimoine est estimé à 11,6 millions d'euros, soit 2,6 millions d'euros en 2023 et 3 millions d'euros sur les années 2024 à 2026. Il s'agit de réaliser des travaux divers moins importants que ceux précédemment cités (sanitaires, éclairages, ouvrants, toitures…).

Dans la troisième thématique « Ma ville pour les enfants comme pour les seniors », les axes

sont ainsi déclinés :

- l'école élémentaire Croix-Bosset, seule école de la ville qui ne dispose pas de salle de sport ou d'évolution. Elle a été livrée en 2011 sans ce type d'équipement. Les enfants pratiquent le sport dans des Algeco qui ont une dizaine d'années. Il semble pertinent de proposer de construire un équipement pouvant accueillir deux classes d'une trentaine d'élèves et qui soit dédié à la pratique sportive. L'école maternelle a sa propre salle d'évolution, contrairement à l'école élémentaire. Le budget s'élève à 4,56 millions d'euros pour la création de l'équipement. Ce projet doit être affiné ; les études sont proposées en 2023 à 2024, voire 2025 pour une réalisation prévue en 2026 ou 2027 ;
- le schéma directeur immobilier des crèches : pour la période 2023-2026, une enveloppe est proposée à hauteur de 2,3 millions d'euros. Compte tenu de leur âge, les cinq crèches demandent à être aménagées, tant pour l'accueil des enfants que pour la qualité de vie au travail des personnels et pour les mises aux normes et la sécurité ;
- la création d'un espace dédié aux seniors ; il s'agit d'aménager l'espace acquis par la Ville et situé 64 rue des Binelles pour le rendre fonctionnel. Des études sont prévues en 2023 pour 40 000 euros et une réalisation en 2024, pour un global de 400 000 euros. L'objectif est de le mettre à disposition d'associations et d'y accueillir éventuellement des services de la Ville pour être au plus près des populations seniors de Sèvres qui ont besoin d'un équipement adapté.

La thématique « Ma Ville culturelle et sportive » inclut les projets suivants :

- la rénovation du SEL ; l'attractivité de l'offre culturelle est un enjeu par rapport aux équipements environnants et concurrents. Il s'agit de maintenir à niveau le « paquebot de la culture » à Sèvres en matière d'attractivité, de polyvalence, de sécurité, notamment de sécurité incendie, de traitement de l'air dans la Rotonde. Un budget de 2,1 millions d'euros est proposé, dont 1,7 million d'euros prévus en 2024 ;
- la création d'un nouvel espace culturel polyvalent à vocation musicale situé 111 rue des Bruyères ; cet équipement très utilisé dans sa version précédente n'était plus adapté aux pratiques ni aux normes. Il est proposé d'inscrire 3,3 millions d'euros, principalement sur 2023 et un reliquat de 1 million d'euros en 2024 ;
- la réfection du revêtement synthétique du stade Wagner : l'opération est prévue en 2025 pour 500 000 euros. Cet équipement d'une dizaine d'années doit être refait comme l'a été le revêtement du stade des Fontaines, afin qu'il reste aux normes. Il est proposé d'inscrire 365 000 euros pour équiper ce stade de LED. Les deux opérations atteignent quasiment le montant de 900 000 euros ;
- le terrain sportif du domaine de Brimborion, avenue de la Division Leclerc ; ce terrain a un problème structurel de glissement sur le collège arménien qu'il surplombe. Il s'agit de mener des études en 2026 pour une réalisation en 2027 afin de réaliser le confortement et maintenir la stabilité du terrain.

La thématique relative à l'accessibilité fait l'objet d'une opération pluriannuelle comptable M14 et M57 qui apparaît comme telle au budget. Il est proposé d'inscrire 1,9 million d'euros sur la période 2023-2025 avec un certain nombre de lieux qui doivent toujours être aménagés. Cette thématique se retrouve dans certains sujets évoqués précédemment (gymnase des Cent Gardes, piscine, écoles…) et représente donc des montants plus importants.

Monsieur DECOUX précise que la présentation est résumée sur le tableau situé en page 92

du budget, qui représente le plan pluriannuel d'investissement.

Monsieur le Maire remercie Monsieur DECOUX pour la précision du rapport. Il cède la parole à Monsieur MORON.

Monsieur MORON observe que, en période de forte inflation, la majorité municipale parvient, principalement grâce à l'augmentation de la taxe foncière, à dégager plus de profits dans le budget de fonctionnement 2023 qu'en 2022, soit 9,4 millions d'euros contre 8,9 millions d'euros en 2022. Si les principaux postes de charges ont augmenté, comme annoncé dans le rapport d'orientations budgétaires, il constate que la majorité municipale a choisi de baisser les subventions aux associations. Hormis pour le CCAS et le SEL, elles passent de 981 000 euros en 2022 à 867 000 euros en 2023, soit une baisse de 12 %. En réalité, c'est une baisse de 17 % par rapport à 2021, où elles dépassaient 1 million d'euros. Monsieur MORON remarque que, sans doute les associations sévriennes sont immunes à l'inflation et ne doivent donc pas profiter de l'enrichissement de la commune.

Au chapitre des investissements, il note une nette augmentation des travaux et entretiens de patrimoine, passant de 7,9 millions d'euros à 10,3 millions d'euros. Selon lui, ce n'est malheureusement pas le signe d'un grand dynamisme ni d'une prise en compte des besoins critiques de la ville, comme cela a déjà été souligné lors du débat sur les orientations budgétaires. Il dit avoir appris depuis lors que le budget des travaux de Gambetta avait augmenté de 25 %, soit près de 1 million d'euros. À elle seule, cette augmentation consomme 10 % de la proposition de travaux pour 2023.

Compte tenu de l'obligation du décret tertiaire, Monsieur MORON apprend avec plaisir que la rénovation des écoles Cotton ne se limitera pas à la végétalisation des cours et à la mise en accessibilité des sanitaires, comme cela avait été présenté dans le contrat de développement triennal avec le Département. Elle comprendra également une rénovation thermique selon un budget plus conséquent à partir de 2025.

Il s'interroge sur de potentielles erreurs au sein du PPI. Par exemple, le projet de rénovation de la piscine municipale pour un budget de 4,8 millions d'euros est prévu essentiellement à partir de 2025. Pour le projet de rénovation du gymnase des Cent Gardes, qui est également mené sous la contrainte du décret tertiaire, il est annoncé dans le PPI 6,4 millions d'euros de budget, dont seulement 50 000 euros apparaissent en 2026. De même, l'Hôtel de Ville affiche un total de 3,6 millions d'euros alors que le total des investissements découpé entre 2023 et 2026 s'élève à 2,1 millions d'euros.

Concernant les mobilités douces et pour inciter et aider les Sévriens à se passer de leur voiture, Monsieur MORON note seulement la Promenade des Jardins, l'allée mixte piétons et cyclistes créée dans le cadre de la réalisation de la Cité des arts et du design par le Département. Selon lui, rien n'a encore été pensé pour faciliter l'accès de tous les Sévriens aux points névralgiques de la Ville que sont les deux gares, le centre-ville et le pont de Sèvres.

Par ailleurs, lors du débat d'orientations budgétaires, l'opposition avait pointé la nécessité de mieux isoler certaines crèches. Monsieur MORON remercie la majorité municipale de s'être penchée sur la question puisqu'elle mentionne dans le budget l'installation de systèmes de rafraîchissement dans les locaux de la petite enfance.

En conclusion, Monsieur MORON ne doute pas que la majorité municipale finira par faire les travaux qui s'imposent à elle de façon réglementaire suite au décret tertiaire de 2019. Il observe cependant que, en dehors des travaux réalisés à Gambetta, le reste des travaux proposés au budget ne

sera mené qu'à partir de 2025, et ce, si tout se passe selon les souhaits de la majorité municipale. Or, selon Monsieur MORON et de façon générale, c'est rarement le cas.

Il poursuit son propos en indiquant que la majorité municipale mentionne la transition énergétique et écologique tout au long de son plan d'investissement pluriannuel. Elle parsème ici et là des budgets pour *« moderniser et adapter les installations techniques du patrimoine communal, rechercher des sources d'énergie, décarboner, des réseaux de chaleur urbains, la solarisation de certaines toitures »*. Pourtant, il a le sentiment que la majorité municipale avance sans plan précis et sans trop savoir où elle va. Or, la transition énergétique et écologique exige de se fixer des objectifs en termes d'atténuation du réchauffement climatique et d'adaptation aux risques climatiques. Pour atténuer, il faut réduire ses émissions de gaz à effet de serre : il est donc nécessaire de savoir d'où l'on part et où l'on veut aller. Cela commence par le bilan carbone de la Ville, suivi d'actions avec des effets mesurables et des objectifs. Monsieur MORON dit ne pas avoir vu cette information dans les documents proposés.

En aparté, il ajoute qu'en mars dernier est sorti le 6e rapport de synthèse du GIEC. La marge de manœuvre pour atteindre 1,5 degré de réchauffement global depuis 2020 était de ne pas envoyer plus de 400 milliards de tonnes de CO2 dans l'atmosphère. Au rythme actuel, près de 40 milliards sont envoyés par an. Cela signifie que le réchauffement global de 1,5 degré sera atteint au début des années 30. Selon Monsieur MORON, il est du devoir de la Ville et de tous les décideurs politiques de se demander comment et jusqu'à quel niveau ils peuvent contribuer au mieux à cette atténuation.

S'agissant d'adaptation, au lieu de mentionner la végétalisation et des îlots de fraîcheur dans un projet de centre-ville qui n'arrive pas et qui, dans le meilleur des cas, mettrait un certain temps à être réalisé, Monsieur MORON demande s'il ne serait pas temps d'établir une cartographie des risques climatiques encourus par Sèvres. Selon lui, il est peu probable que les solutions d'adaptation à ces risques se limitent au seul centre-ville. Il cite notamment les risques de glissement du terrain Brimborion.

Pour conclure, en dépit des bonnes intentions de la majorité municipale qu'il remarque, Monsieur MORON déclare que son groupe ne votera pas le budget proposé, car il constitue pour lui une « sorte de rafistolage de dernière minute » pour pallier un manque d'anticipation et de prise en compte réelle des risques climatiques. Surtout, le compte n'y est pas selon lui.

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur DUPLEX.

Monsieur DUPLEX se demande qui pourrait être contre le PPI présenté et son découpage en thématiques (transition écologique, service public, enfance…).

Selon lui, un PPI est un outil pour servir une ambition, voire une vision. Or, Monsieur DUPLEX ne voit pas la vision politique de la majorité municipale dans ce document. Comme Monsieur MORON, il se demande si la Ville de Sèvres atteindra la neutralité carbone en 2050, voire avant si possible, et non seulement pour les bâtiments municipaux. Certes, le PPI ne répondra pas à tout, mais il doit y contribuer.

Concernant le deuxième axe, la transition écologique entraînera de nouvelles inégalités sociales. Une réflexion collective doit avoir lieu sur l'impact social de la transition écologique et le PPI doit répondre à cette question.

Monsieur DUPLEX estime que le rapport proposé mélange les actions imposées et les

actions délibérées. Il cite différents exemples : *« pour Gambetta A, le vieillissement des toitures-terrasses nécessite une rénovation dans les meilleurs délais », « gymnase des Cent Gardes : mettre aux normes l'établissement », « cimetière : nécessité de construire un ossuaire, rénover les allées, remplacer les ifs malades »*. Monsieur DUPLEX ne conteste pas qu'il faut mener ces actions, mais ce sont des éléments nécessaires et non de l'ambition ou de la vision. L'ambition porte plutôt sur les actions délibérées.

La transition écologique devrait partir d'un diagnostic de la Ville et de son empreinte carbone, laquelle est inconnue. De même, le passage aux LED est chiffrable en euros, mais son bilan carbone n'est pas chiffré. La priorité doit être l'empreinte carbone. Monsieur DUPLEX pense que la majorité municipale ne sait pas de combien elle baissera son empreinte carbone en l'absence de diagnostic. Un résultat de -20 % en dix ans sur les bâtiments et de -40 % en 2027 est annoncé, mais la base est inconnue. Il convient donc d'avoir des détails sur ce point. De même, la baisse de CO2 de la France est de 2,5 % ; de fait, il est très compliqué de diminuer l'empreinte carbone.

Monsieur DUPLEX estime nécessaire de s'appuyer sur un bilan et de le suivre. Selon lui, le projet proposé ne s'oriente pas sur l'axe de la neutralité. Il aurait souhaité un autre PPI et ne votera pas.

Monsieur le Maire cède la parole à Madame CANDELIER.

Madame CANDELIER remercie les services administratifs et techniques qui ont préparé la présentation des documents budgétaires avec la difficulté de passage à la M57.

S'agissant du débat d'orientations budgétaires présenté en mars, elle rappelle qu'il a été reproché à l'opposition de ne rien proposer, avec une certaine condescendance d'ailleurs. Elle le regrette. En fait, l'opposition ne propose pas rien, mais une autre vision du rôle que doit avoir la Ville. Ce rôle est d'investir massivement pour diminuer l'empreinte sur l'environnement et de mieux répartir les richesses existantes pour ne laisser personne au bord du chemin.

La situation financière présentée aboutit selon les prévisions à une augmentation de 4,76 points de la taxe foncière bâtie et à un emprunt de 3,5 millions d'euros. L'opposition ne partage pas ces prévisions et ces choix. Elle n'est pas par principe opposée à des augmentations fiscales et à un endettement supplémentaire, mais à condition qu'ils servent un projet utile à la ville et à ses habitants. Or, selon Madame CANDELIER, plus de 40 % de la hausse de la fiscalité servira à indemniser l'éviction de la station-service BP, c'est-à-dire plus de 1,6 million d'euros. Cette éviction était initialement prévue pour dégager du foncier dans le cadre du projet de rénovation du centre-ville. La majorité municipale a consulté les habitants pour connaître quel type de bâtiment ils privilégiaient à cette place. Aujourd'hui, il apparaît que ce foncier serait destiné à déplacer le marché couvert. Le projet n'est donc plus le même, mais rien n'est mentionné à ce sujet dans le projet de budget.

Pour justifier les besoins de financement, la hausse de fiscalité et un nouvel emprunt, la majorité municipale affiche une prédiction des baisses des rentrées de la taxe sur les mutations onéreuses de 600 000 euros par rapport au compte administratif anticipé 2022. À la connaissance de Madame CANDELIER, sur ces mutations immobilières, le prix du mètre carré à Sèvres n'est pas en baisse.

La majorité municipale prévoit également une diminution des produits des services de 200 000 euros. Ce sont les prix que paient les Sévriens au quotidien pour bénéficier par exemple des cantines scolaires ou des centres de loisirs. Ce prix est en constante augmentation.

Selon Madame CANDELIER, la majorité municipale cherche tellement à justifier la hausse de la fiscalité et de l'emprunt avec des diminutions de recettes qu'elle va même jusqu'à ne prévoir aucune recette sur certaines lignes. Par exemple, une inscription de 0 euro apparaît sur les concessions funéraires, ce qui signifie la prévision d'aucune inhumation à Sèvres en 2023. Pour Madame CANDELIER, les prévisions financières pour la Ville ne sont ni réalistes ni sincères.

Par ailleurs, elle ne pense pas que les dépenses proposées en fonctionnement et en investissement pour 2023 répondent aux besoins de la population. En effet, la majorité municipale diminue les subventions aux associations de 120 000 euros, les fournitures scolaires de 6 000 euros, le nettoyage des locaux de 200 000 euros, la formation du personnel de 2 000 euros, etc. En face, les dépenses en énergie augmentent sans cesse et se situent à 2,6 millions d'euros.

Madame CANDELIER estime que Sèvres aurait pu, au moins en partie, échapper à cette augmentation si la majorité municipale avait décidé de massivement investir dans les économies d'énergie et dans la rénovation thermique des bâtiments municipaux au cours des dernières années. Certains efforts ont été réalisés, mais pas à la hauteur de ce qu'il aurait été nécessaire de faire. Selon Madame CANDELIER, le budget 2023 ne prend pas la mesure du contexte énergétique. Finalement, les Sévriens paient l'addition.

Elle poursuit en rappelant que l'opposition a réclamé depuis longtemps un bilan du précédent plan pluriannuel d'investissement afin de pouvoir discuter des priorités des prochaines années. Par exemple, il lui semblait intéressant de dresser un bilan des bâtiments restant à rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite ou de mesurer les économies d'énergie réalisées grâce aux travaux effectués. Or, la majorité municipale annonce des chiffres de baisse de consommation sans jamais étayer ses propos par des documents qui permettraient de les vérifier. Le choix de la majorité de proposer un nouveau PPI sans donner au Conseil municipal un état des lieux précis, sans jamais livrer au débat les résultats des études apparaît à l'opposition comme un choix qui fait fi de la nécessaire transparence due aux concitoyens sur l'utilisation de l'argent public.

De plus, selon la conseillère, la présentation du PPI 2023-2026 est trompeuse, car elle ne détaille pas la programmation du projet de centre-ville. Elle se demande s'il faut en déduire que rien n'est planifié pour ce projet dans les quatre prochaines années. Si c'est le cas, elle considère urgent d'utiliser les 20 millions d'euros de réserve pour accélérer et multiplier les actions de la Ville en matière de sobriété énergétique, d'économie d'eau et de rénovation des bâtiments municipaux. Il faut intervenir sur la piscine municipale pour qu'elle soit moins consommatrice, mais sans attendre 2026 pour espérer les premiers travaux. Bien que le plateau de sport de Brimborion menace de s'écrouler ou de s'ébouler, rien n'est prévu non plus avant 2026. Alors que les cours d'école Gambetta devaient être réaménagées d'ici la fin de l'année, il faudra attendre quatre ans de plus. 17 équipements de la Ville doivent être rénovés pour répondre simplement aux normes énergétiques en vigueur. La majorité municipale n'en programme qu'une poignée, ce qui n'est pas assez selon Madame CANDELIER.

Elle ajoute que la proposition de budget 2023 passe totalement à côté des urgences climatiques, environnementales et sociales, alors que de nombreux habitants de Sèvres ont de grandes difficultés à boucler leurs fins de mois et que la planète poursuit son réchauffement.

Monsieur le Maire affirme que la Ville n'est absolument pas dans une démarche d'attente de quelque contrainte que ce soit, telle que le décret tertiaire, pour commencer des efforts en matière d'économie d'énergie. Au contraire, elle se situe dans une démarche proactive depuis plusieurs années, ce qui va lui permettre d'être au rendez-vous des obligations largement avant l'échéance de

2030, et ce, parce qu'elle a investi des millions d'euros depuis des années et qu'elle continuera à investir. Il cède la parole à Madame FLAMANT, adjointe en charge de la transition écologique.

En réponse aux propos prononcés par les intervenants faisant mention de « mesure », « le compte n'y est pas », « on ne sait pas d'où l'on part », « besoin de résultats des études pour une meilleure transparence », Madame FLAMANT propose de présenter certains éléments qui résultent des travaux menés par le cabinet Alterea. Elle rappelle que, en septembre dernier, le Conseil municipal a voté une délibération pour une subvention permettant à la Ville de mener des audits sur 17 bâtiments. À l'époque, l'opposition avait quelque peu contesté le fait de demander une subvention pour faire ces études avant que le programme d'investissement soit présenté. Il avait été répondu par la majorité municipale que le PPI viendrait ensuite et que les choix qu'il formulerait résulteraient justement de ces travaux, s'agissant du volet énergétique et écologique.

Madame FLAMANT s'adresse à Monsieur MORON et réfute toute erreur de chiffrage dans le PPI. Par exemple, la mention de 50 000 euros pour le gymnase des Cent Gardes est uniquement due au fait que la Ville démarre les études liées à ces travaux en 2026. Pendant la période, aucun autre financement n'est prévu.

Madame FLAMANT rappelle que la Ville se situe dans le cadre d'un décret dit tertiaire de 2019, qui oblige toutes les collectivités entre autres à réduire leur consommation d'énergie dans des bâtiments tertiaires de plus de 1 000 m2. Sèvres compte 17 bâtiments dans ce cas sur la cinquantaine qu'elle possède. Ainsi, la Ville est tenue de réduire ses consommations de 40 % d'ici 2030, 50 % d'ici 2040 et 60 % d'ici 2050, le point de référence initial devant être fixé selon des règles cadrées.

S'agissant de la méthode, Alterea et les services de la Ville ont dû déterminer la situation de référence servant de point de départ des chiffrages. Pour cela, lors du dernier trimestre 2021, ils ont collecté des données historiques et calculé la consommation de référence de chaque site. Ils ont ensuite déterminé la performance actuelle du parc et l'état d'avancement de la Ville sur l'objectif entre cette période de référence et aujourd'hui. Enfin, ils ont identifié les gisements d'économie pour la suite. Ainsi, une campagne d'audit a eu lieu sur les 17 bâtiments jusqu'au printemps 2022. Ensuite, ils ont déterminé une stratégie au regard des données fournies par le cabinet pour élaborer un scénario, lequel est décliné dans le cadre du PPI.

Les choix qui ont été retenus résultent d'un travail sérieux et construit, d'analyses selon plusieurs critères tels que :

- l'efficience économique,
- le ROI énergétique des travaux,
- les contraintes de réhabilitation ne relevant pas des enjeux énergétiques, notamment en matière d'accessibilité,
- la gêne de la population dans la programmation des travaux pour éviter la fermeture simultanée de deux équipements sportifs de même nature,
- des opportunités de financement, subventions…

Concernant les chiffrages, une situation de référence a été fixée bâtiment par bâtiment et date des années 2010 à 2012. Le global de consommation énergie finale frôlait alors 9 000 mégawattheures. Avant les travaux de Gambetta au deuxième semestre 2021, on observait une réduction de la consommation de 1 700 mégawattheures, soit un écart d'environ 20 %, le reste devant intervenir d'ici 2030, puis 2040 et 2050. Selon Madame FLAMANT, contrairement aux propos tenus

antérieurement, la Ville a d'ores et déjà réalisé de nombreuses économies d'énergie au cours des années 2010 et au début des années 2020 au travers de diverses mesures.

En effet, la majorité municipale s'est saisie très tôt de ce sujet, notamment par une modernisation significative du parc de chaudières entre 2015 et 2020, ce qui donne une avance importante d'ici 2030. En 2017 a démarré le passage à l'éclairage LED et il s'est poursuivi en 2021 et 2022 dans de nombreux sites de la Ville selon un investissement lourd de 600 000 euros depuis 2017. De plus, l'éclairage nocturne a été réduit significativement grâce à la mise en place d'un système qui rend la modulation de l'éclairage public plus facile que dans d'autres villes de GPSO. Le gain estimé se situe au-delà du schéma énergétique du décret tertiaire puisqu'il concerne la voirie.

Dernièrement, la Ville a réalisé de nombreuses économies de chauffage, notamment par la rénovation thermique de la toiture des vestiaires de l'école Brimborion, par un suivi précis et un ajustement du chauffage aux besoins ainsi que par la rénovation de l'école Gambetta. Par ailleurs, la démolition du bâtiment situé au 111 rue des Bruyères donnera place à la construction d'un bâtiment économe en énergie. En détail, la rénovation des écoles Gambetta A et B concerne l'isolation des combles, la réfection des toitures, le remplacement des fenêtres.

La Ville a fortement travaillé sur les consignes de température pour se conformer à la réglementation et pour suivre des préconisations de l'État. Pour chaque type de bâtiment, elle a tenté d'ajuster au mieux les consignes, sans toutefois dégrader le confort de vie et en restant dans des zones de température acceptables. Les installations techniques ont également fait l'objet d'un travail important en matière d'ajustement et de sobriété. La Ville a aussi lancé une démarche de sensibilisation aux écogestes des agents (ouvertures des fenêtres, températures, explication de l'évolution…).

Madame FLAMANT rappelle que la Ville a recruté il y a quelques années un ingénieur spécialisé dans les énergies et fluides. 1 million d'euros ont été déployés pour rénover le parc de chaudières. Après la rénovation de Gambetta, Sèvres se situe à mi-chemin en termes de gain énergétique par rapport aux exigences de 2030. Avec les mesures à venir, elle prévoit d'atteindre 40 % de gain avant 2030, voire dès 2026.

Selon les critères cités précédemment, le choix de la Ville s'est porté sur les éléments suivants :

- la piscine, principal gisement d'économie qui nécessite des travaux importants et une gestion spécifique ;
- des sites présentant un fort potentiel d'optimisation ;
- des écoles propices à des travaux ;
- à plus long terme le passage du parc de chaudières aux énergies renouvelables (pompe à chaleur).

La stratégie municipale se base sur quatre axes, à savoir :

- valoriser au maximum les pistes de sobriété ;
- mobiliser en priorité les gisements et cibler les bâtiments ;
- tenir compte des ressources de la Ville ;
- limiter la gêne des usagers.

Enfin, cette stratégie doit tenir compte du fait que, post-2030, les efforts doivent être poursuivis. Il convient donc d'ores et déjà d'identifier des gisements mobilisables post-2030.

Madame FLAMANT présente ensuite le programme inclus dans le PPI sous l'angle des économies d'énergie. Les gains à venir s'appuient sur la sobriété, la poursuite de l'optimisation d'exploitation, la rénovation de la piscine qui devrait permettre de réduire de plus de 1 000 mégawattheures la dépense énergétique de la Ville, ainsi que la rénovation des Cent Gardes et de Gambetta. Le cumul de ces gains atteindrait à fin 2026 les exigences attendues pour 2030, hors impondérables (travaux, froid…), selon les chiffrages effectués par le cabinet de conseil Alterea.

Dans le détail, les travaux pour la piscine concerneront l'isolation des façades, toitures et bassins, la réfection des planchers, le remplacement du système de chauffage, l'eau et l'accessibilité. Le gymnase des Cent Gardes nécessitera une isolation de toitures, le remplacement des menuiseries, du système de chauffage, de traitement de l'air et d'éclairage, des travaux en matière d'accessibilité notamment dans l'entrée ainsi que la gestion de la verrière. Si le nouvel équipement du 111 rue des Bruyères figure au PPI dans le volet culture et sport, il sera néanmoins plus économe en ressources et en énergie que le bâtiment actuel. La Ville a d'ailleurs obtenu la médaille d'argent de la commission des bâtiments durables franciliens pour les travaux et un label des bâtiments biosourcés.

Concernant les écoles Cotton, le projet de végétalisation est très important et intéressant pour la Ville. Il participe non seulement de la végétalisation et de l'amélioration de la gestion des eaux, mais également d'un apaisement des relations entre les enfants en cours de récréation. La cour de l'école maternelle devrait être réalisée cet été et celle de l'école élémentaire à l'été 2024 ; ce projet se situe hors du décret tertiaire.

Monsieur le Maire remercie Madame FLAMANT pour la communication de ces éléments qui révèlent une feuille de route précise et résolue de la part de la Ville. Dans la période 2023-2026, près de 50 % des prévisions ressortent de l'item « Ma Ville en transition énergétique et écologique », ce qui montre une vision et une priorité très claire portée sur ces investissements. Il note que la Ville affiche une réduction de la consommation d'énergie de 19,2 % en 2021 alors que le décret date de 2019. Elle n'a donc pas obtenu ces résultats en deux ans et elle sera au rendez-vous des exigences avant 2026. Monsieur le Maire espère que toutes les équipes municipales, quelles qu'elles soient, continueront après 2026 avec la même ambition. Il n'est nul besoin d'obligations, mais de prendre en compte les urgences nécessaires. Selon lui, chacun partage le diagnostic de l'urgence.

Il cède la parole à Monsieur DECOUX.

Monsieur DECOUX remercie également Madame FLAMANT pour sa mise au point qui traite beaucoup de remarques des intervenants. Elle montre effectivement la vision de la Ville pour son action et sa forte ambition, en se basant sur des chiffres et éléments concrets.

Monsieur DECOUX remercie également les intervenants pour leurs remarques constructives. Concernant les associations, il note que personne n'est immun à l'inflation ; il convient de partager les efforts sur tous les domaines et de protéger autant que possible.

Concernant l'augmentation des travaux d'entretien du patrimoine pointée par Monsieur MORON, Monsieur DECOUX y voit plutôt un signe de dynamisme puisque le patrimoine est au cœur à la fois des usages, de la consommation d'énergie, de la satisfaction des habitants de la Ville. Le patrimoine se constitue des stades, de la médiathèque, des écoles, des crèches, etc. qui rendent des services à la population. Réaliser 10,3 millions d'euros de travaux d'entretien correspond à une

ambition, même si cela est difficile à exécuter. Monsieur DECOUX rappelle d'ailleurs que la Ville a délégué une partie des travaux au cours des dernières années pour parvenir à cette ambition. Il répète que l'inscription de ce montant est un grand signe de dynamisme. Il reconnaît que la Ville subit des hausses de coûts pour certains travaux, mais elle ne peut pas les arrêter pour autant. Elle doit s'adapter et négocier.

Face au reproche d'agir sous contrainte et de mélanger des actions sous contrainte et des actions décidées, Monsieur DECOUX estime que c'est un fonctionnement normal. Des obligations existent en permanence et il convient de les satisfaire. Le décret tertiaire comporte certaines obligations, mais la Ville a également anticipé certaines actions. Selon Monsieur DECOUX, Sèvres marie assez bien ses obligations avec son ambition. Cela forme un programme assez harmonieux, qui reste de plus contraint par la capacité financière et humaine de la Ville. L'investissement de 13 millions d'euros par an est d'ores et déjà très ambitieux.

Sur les erreurs signalées par Monsieur MORON, Monsieur DECOUX confirme que ce sont des actions prévues après 2026. Il convient que le plan prévisionnel d'investissement sera sans doute soumis à des changements, augmentations, surprises…

Il affirme ensuite que le projet du centre-ville arrive, même si la somme qui lui est allouée n'est pas détaillée ce jour. Il sera présenté en juin en commission et en septembre à la population.

Pour Brimborion, Monsieur DECOUX réfute tout risque imminent. Il ne s'agit ni d'un éboulement ni d'un écroulement, mais plutôt d'un glissement. De plus, il ne s'agit pas d'un risque climatique, mais plutôt d'un risque naturel propre aux coteaux et au relief naturel de Sèvres. Monsieur DECOUX note que la Ville s'appuie sur les avis d'experts pour fixer ses priorités ; elle jongle entre les contraintes d'urgence ou de risque et les contraintes budgétaires et de réalisation.

Il remercie Monsieur DUPLEX pour son commentaire sur le PPI. S'agissant de l'ambition et de la vision pointées comme absentes, en complément des réponses apportées par Madame FLAMANT, Monsieur DECOUX oriente Monsieur DUPLEX vers les pages 72 à 74 du budget sur le positionnement de la Ville (qualité de vie à Sèvres, cœur de ville, écologie, économie d'énergie, etc.).

Il affirme ensuite que Sèvres est extrêmement sensible à son empreinte carbone et à la baisse de CO2. Le sujet est travaillé de façon collective par l'équipe municipale. Il amène la ville vers la neutralité par la baisse de consommation d'énergie, par une révision des ressources d'énergie, par l'amélioration des usages, par le développement des espaces verts, par l'amélioration de la gestion de l'eau, et ce, dans chaque projet qui est lancé. Il en sera de même pour le projet du cœur de ville.

En réponse à Madame CANDELIER, Monsieur DECOUX estime que 13 millions d'euros représentent un investissement massif. La Ville répartit également les richesses, notamment en répartissant cette somme sur les différents équipements et services.

Il rejoint Madame CANDELIER qui n'est pas opposée à une hausse de la fiscalité et à l'inscription d'un emprunt, puisque ce sont des moyens de développer les ressources pour la ville. Ces moyens ne sont pas inutiles, compte tenu de la vingtaine de projets présentée.

S'agissant de l'éviction de la station-service BP, un jugement a été rendu et l'indemnité doit être réglée. Elle fait partie du plan d'aménagement du projet de cœur de ville.

En matière de fiscalité, Monsieur DECOUX ne connaît pas le niveau de prix du mètre carré

de la TAMO par rapport à 2022, mais tout le monde annonce et constate des ventes en baisse. Il cite d'ailleurs les Échos du 13 avril 2023 qui mentionnent « -25 % de ventes ».

Il rassure Madame CANDELIER sur l'absence de recettes qu'elle a pointée pour les concessions funéraires. Elle peut être due au passage à la M57 et n'empêche pas la réalisation effective de recettes. Il note que l'enveloppe globale sur les recettes est en hausse.

Il s'inscrit en faux contre les reproches de non-sincérité du budget qu'elle a émis. Au contraire, il dit présenter un budget au plus proche des possibilités, qui comporte beaucoup de détails, d'informations et d'explications complémentaires apportées en Conseil. Selon lui, le budget a toutes les caractéristiques de la sincérité.

La hausse de l'énergie a déjà été discutée lors du DOB. La Ville fait tout son possible pour y échapper, comme durant les dernières années à son échelle ou à l'échelle de GPSO. Monsieur DECOUX affirme que le budget 2023 prend toute la mesure du contexte énergétique, et ce, dans tous les projets.

Concernant le bilan du PPI, certains éléments pourront être présentés en commission, par exemple sur l'accessibilité.

S'agissant de l'échéance de certains projets à 2026, Monsieur DECOUX note que tous ne peuvent pas être menés en même temps. Il convient d'abord d'étudier les sujets un par un, de les considérer posément et dans l'ordre tout en tenant compte des capacités financières et des services. Il n'est pas possible de tout faire immédiatement.

Monsieur le Maire cède la parole à Madame SANCHO, conseillère déléguée aux associations.

Madame SANCHO explique que la mise au point du budget de la Ville 2023 a été un exercice difficile qui a nécessité la contribution de tous. De ce fait, les documents fournis par les associations ainsi que les historiques ont été analysés avec encore plus d'attention et de vigilance que les années précédentes, de manière à maîtriser le budget des subventions tout en portant une attention particulière sur certains domaines tels que le social. De fait, les subventions des associations intervenant dans le domaine social (Petits frères des pauvres, Secours populaire, Secours catholique…) n'ont pas été diminuées. Hors la Maison de la Famille qui avait connu un pic contextuel très élevé l'année dernière, cette catégorie d'associations fait l'objet d'une augmentation de plus de 8 %.

Madame SANCHO tient à disposition les chiffres et comparatifs de budgets primitifs depuis le début de la mandature. Pour cette année, le montant des 75 associations (hors CCAS et SEL) s'élève à 867 575 euros par rapport au budget voté en 2022 de 981 137 euros, soit un écart à la baisse de 113 562 euros (11,57 %). En 2021, le budget s'élevait à 977 667 euros pour 76 associations. À 3 400 euros près, 2021 et 2022 étaient quasi identiques.

Monsieur MORON indique que cette comparaison de chiffres est difficile à réaliser. Il souhaite recevoir les informations de Madame SANCHO.

Madame SANCHO le note. Elle ajoute que le vivier d'associations vit en permanence ; quelques associations arrivent et d'autres sortent.

Elle poursuit en indiquant que, pour attribuer les subventions aux associations, la Mairie

considère les montants réellement consommés qui ne correspondent pas toujours au budget voté. Pour l'année 2022, les sommes consommées et réellement versées aux associations représentent 848 437 euros. Par rapport au budget voté, 132 700 euros n'ont pas été appelés, soit -13,53 %.

En comparant les montants qu'il est proposé de voter aux sommes réellement distribuées aux associations en 2022, le budget 2023 présentera une hausse de 20 000 euros environ, soit +2,26 %.

Monsieur le Maire cède la parole à Madame TEXIER.

Madame TEXIER précise le programme des écoles Cotton, à l'attention de Monsieur MORON. Elle fait état de deux projets différents, l'un sur les cours d'école dans le cadre du contrat triennal avec le Département (cours végétalisées, adaptation au changement climatique), l'autre sur l'aspect bâtimentaire présenté au PPI.

Forte de cette expérience sur l'école Cotton pour concevoir de nouvelles cours, la majorité municipale a jugé pertinent d'avoir la même approche pour les cours des écoles Gambetta en associant les équipes pédagogiques afin d'obtenir un résultat correspondant aux nouveaux usages et aux défis de demain. C'est pourquoi ce projet est sorti du programme plus bâtimentaire de la rénovation des écoles Gambetta.

Enfin, en réponse à Madame CANDELIER, Madame TEXIER explique que, avec l'annonce de fermeture de cinq classes et une baisse probable de 5 % des effectifs, il semble normal d'affecter moins de rénovations, changements de mobiliers ou fournitures, dans la mesure où il y a moins d'enfants. Cela ne signifie pas que les enfants restants reçoivent moins.

En complément, Monsieur le Maire confirme qu'une commission de l'urbanisme se tiendra fin mai ou début juin et sera ouverte à tous les élus pour leur présenter le projet de centre-ville. Par ailleurs, même si les opérations 100, 101, 102 concernant le centre-ville, l'accessibilité et la transition énergétique sont présentes dans le budget et donnent ainsi leur bilan comptable, un point détaillé sera présenté en commission de l'urbanisme avant l'été ou au maximum en septembre sur le bilan de la majorité municipale en matière de mise en accessibilité des bâtiments et sur les perspectives pour 2023 et 2024.

Monsieur le Maire affirme que la majorité municipale porte une autre vision que l'opposition. Face au leitmotiv des 20 millions d'euros sur le centre-ville, il dit affirmer totalement et pleinement la nécessité de refaire un centre-ville construit au moment du « tout bagnole et tout béton », à un moment où la question des îlots de fraîcheur, de la circulation apaisée et des mobilités douces était hors sujet. Ceci est à reprendre. Il note que la Ville n'a pas consommé les 20 millions d'euros et que, lors de la vente de la SEMI, l'opposition s'est abstenue sur cette recette. Or, elle permettra aujourd'hui d'entamer la transition écologique du centre-ville.

Concernant la station-service BP, il qualifie ensuite de « hors sujet » le plaidoyer exprimé, compte tenu notamment de l'interdiction des moteurs thermiques en 2035 et de la volonté de refaire le centre-ville. Selon le droit, l'éviction du locataire s'accompagne du versement d'une indemnité. Monsieur le Maire note que, si l'opposition refuse de verser cette indemnité d'éviction, elle veut donc conserver la station-service BP.

La majorité municipale quant à elle veut changer d'énergie et cela fait partie des transitions à mettre en place. Elle ne continuera pas, sur un foncier municipal, à distribuer une énergie thermique au profit de véhicules thermiques qui sont appelés à ne plus être vendus sous quelques années. C'est

pourquoi elle veut le départ de la station-service BP et de ce distributeur d'énergie fossile. Monsieur le Maire relève avec intérêt que l'opposition ne veut pas assumer ce départ.

Enfin, concernant les propos sur l'insincérité, il invite Madame CANDELIER à la prudence et à assumer ses mots. Si elle considère une insincérité du budget présenté, il lui propose de saisir le préfet et d'aller au tribunal. Il répète que le budget est parfaitement sincère.

En l'absence d'autres questions, Monsieur le Maire propose de rectifier deux erreurs dans l'annexe B9 sur l'état du personnel, en partie 4. En page 147, 2 emplois permanents à temps non complet dans la filière culturelle n'ont pas été renseignés. En page 148, 4 emplois fonctionnels n'ont pas été comptabilisés. Par conséquent, le total à considérer est de 382 emplois au lieu de 376 comme indiqué. Il met au vote la délibération en tenant compte de cette correction.

Il propose de procéder au vote par chapitres, considérant les trois opérations en section d'investissement 100 (préfiguration du centre-ville), 101 (accessibilité) et 102 (transition énergétique) avec les montants budgétés. La section de fonctionnement ressort en recettes comme en dépenses à 53 203 629,32 euros.

Les crédits inscrits au budget sont votés par chapitre, au vu de la balance générale.

La <u>section de fonctionnement</u> (Recettes/dépenses) est adoptée à la majorité avec 6 votes contre : M. DUPLEX, Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Mme CANDELIER, M. JAFF, Mme GASBER-AAD, M. MORON.

La section d'investissement, par chapitres, affiche un montant total en dépenses comme en recettes de 39 319 541,30 euros.

La <u>section d'investissement</u> (Recettes/dépenses) avec les opérations individualisées n°100, n°101, n°102 est adoptée à la majorité avec 6 votes contre : M. DUPLEX, Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Mme CANDELIER, M. JAFF, Mme GASBER-AAD, M. MORON.

7°) Fiscalité directe - Vote des taux d'imposition communaux pour l'année 2023

Rapporteur : Monsieur DECOUX

Monsieur DECOUX rappelle que l'augmentation proposée de la fiscalité est l'un des trois axes d'équilibre du budget, avec les économies et l'emprunt d'équilibre. Pour une répartition équilibrée, il est proposé de porter le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 28,55 % et de maintenir le taux de la foncière sur les propriétés non bâties à 22,12 %. Il est précisé que le Conseil municipal a délibéré en septembre 2022 pour porter le taux de majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires à 50 %, ce qui l'amène à 20,84 %.

En l'absence de questions, Monsieur le Maire met la délibération au vote.

La délibération n°7 est adoptée à la majorité avec 5 votes contre : M. DUPLEX, Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Mme CANDELIER, M. JAFF, Mme GASBER-AAD et 1 abstention : M. MORON. M. CHABOUD et Mme DUCHAUSSOY ne prennent pas part au vote.

8°) Attribution de subventions

Rapporteur : Madame SANCHO

Madame SANCHO rappelle que, chaque année, la Ville s'attache à soutenir le réseau associatif présent sur Sèvres, en apportant en particulier son soutien financier à de nombreuses associations et établissements pour les aider à pérenniser et développer leurs activités, à mener des projets ou mettre en place de nouvelles actions ou événements. Elle le fait sur la base de dossiers de demande de subventions reçues ; chaque association doit solliciter cette aide financière de la part de la Ville. Chacun des dossiers reçus est analysé. La Ville tient compte notamment de facteurs tels que l'impact des projets, l'accès des publics, leur contribution à l'animation de la Ville, le niveau d'activité des associations, leur nombre d'adhérents, la part de fonds propres. Les associations doivent fournir leur bilan à la fois financier et d'activité sur la période passée et leurs projets à venir, ce qui vient appuyer en grande partie le montant des subventions sollicitées.

En réponse à une question soulevée lors de la dernière commission des Finances, Madame SANCHO indique qu'il n'existe pas dans les règlements municipaux de critères de nombre d'années d'existence d'une association avant que celle-ci puisse solliciter sa première demande de subvention. Toutefois, dès la deuxième année, il sera demandé à cette association un bilan d'activité en bonne et due forme sur l'année passée. À ce titre, il est proposé d'accorder une subvention à une association récemment créée, le Café associatif des trois marronniers.

Afin de donner une vision complète, Madame SANCHO indique que, pour certaines associations, suivant leurs activités, à cette subvention financière s'ajoute un avantage en nature accordé par la Ville, le plus souvent sous forme de prêts de salles ou d'équipements. Cela peut représenter un montant significatif pour une association, de quelques centaines à plusieurs milliers d'euros, voire plusieurs centaines de milliers d'euros en ce qui concerne les équipements sportifs.

Un point d'attention est à souligner, conditionnant l'attribution d'une subvention à une association. Dans le cadre du décret du 31 décembre 2021 pris pour application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'État, la Ville doit s'assurer de la souscription d'un contrat d'engagement républicain (CER) pour les associations auxquelles elle attribuera des subventions. Le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 a mis en place le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'État. Désormais, toute association ou fondation sollicitant une subvention publique auprès d'une collectivité territoriale doit s'engager à respecter les engagements qui figurent dans ce contrat, à le signer et à le transmettre à la collectivité territoriale, dont l'assemblée délibérante pourra attribuer une subvention en faveur de l'association ou fondation. Chaque délibération d'attribution de subvention et les contrats d'engagement républicain afférents seront transmis au préfet, ce qui permettra le processus ordinaire de versement de la subvention municipale.

L'association qui souscrit ce contrat doit en informer ses membres par tout moyen et également veiller à son respect par ses dirigeants, salariés, membres et bénévoles. Tout manquement ou non-respect des engagements figurant dans le contrat d'engagement républicain pourra donner lieu au retrait en tout ou partie de la subvention accordée.

Madame SANCHO précise que, dans ce cadre, la majorité municipale a bien vérifié que, pour les trois associations bénéficiant d'une subvention pour la première fois en 2023, le CER avait été dûment signé ou qu'il s'agissait d'une association d'utilité publique.

Il est proposé à l'assemblée municipale d'attribuer les subventions à 75 associations ayant satisfait à cette obligation, ayant été reconnues d'utilité publique ou ayant bénéficié d'un agrément listé dans l'annexe 1 de la délibération pour un montant de 867 575 euros.

D'autre part, il est proposé d'attribuer aux établissements publics Centre communal d'action sociale et Sèvres espace loisirs des subventions de fonctionnement mentionnées dans l'annexe 2 de la délibération pour un montant de 1 190 000 euros.

Il est demandé de bien vouloir accorder ces subventions telles qu'individualisées dans le tableau annexé à la délibération (annexes 1 et 2) et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes.

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur DUPLEX.

Monsieur DUPLEX remarque qu'il aurait été préférable de recevoir avant le PPI le document précédemment présenté, car il apportait de nombreuses réponses.

S'agissant des associations, il constate une baisse des subventions de 12 %, voire de 15 % sur les trois dernières années. Au vu de l'inflation actuelle, cela représente encore plus dans le vécu des associations. Selon Monsieur DUPLEX, c'est la mise en place d'une austérité qui répond aux politiques libérales de baisse d'impôt. Ce sont les conséquences des baisses d'impôt. Le secteur du sport prend une large part de la baisse, à savoir entre -10 et -20 % sur les associations de rugby, nautique, jeune sévrienne. À un an des Jeux olympiques, le sport voit ses subventions baisser de façon structurelle. Alors qu'un appui pourrait être porté sur le sport pour transformer ce moment des Jeux olympiques en un moment de pédagogie sportive, une baisse est appliquée. Monsieur DUPLEX le regrette et n'approuve pas ce choix.

Il poursuit en indiquant que le vote des subventions aux associations est l'occasion de parler de certaines associations qui ne sont jamais évoquées à d'autres moments, notamment dans le sport. Il regrette que la majorité municipale ait refusé un moment de discussion sur la politique sociale du sport, notamment de Dynamic Sèvres, lors d'un dernier Conseil municipal. La subvention à cette association est très importante (290 000 euros), soit beaucoup plus que le COS qui reçoit 10 000 euros.

Selon Monsieur DUPLEX, la majorité municipale est assez discrète sur le niveau de baisse. Il constate que les baisses n'ont rien d'exceptionnel : -13 % cette année, -28 % par rapport à 2020, -33 % par rapport à 2019, -50 % par rapport à treize ans auparavant. Par conséquent, il estime que le phénomène de baisse devient structurel, ce qui l'inquiète.

Il entend la position de la Ville pour justifier les baisses, à savoir que Dynamic Sèvres a réalisé de la performance financière. Néanmoins, il souligne le recours de plus en plus fréquent de Dynamic Sèvres à des encadrants autoentrepreneurs. Selon Monsieur DUPLEX, la performance financière se fait aussi à ce prix, en précarisant le travail et les emplois. Il pense que la Mairie ne devrait pas l'encourager.

Par ailleurs, la forte trésorerie de l'association pourrait expliquer une moindre subvention exceptionnelle. De fait, les années Covid ont pu entraîner un effet d'aubaine pour les associations sportives, du fait du financement et du fait que les Sévriens n'ont pas retiré leur cotisation. Néanmoins, cette politique est dangereuse, parce que la trésorerie d'une association telle que Dynamic Sèvres se construit avec les Sévriens qui paient des cotisations. Surtout, Monsieur DUPLEX se

demande ce que finance le haut niveau de subvention à Dynamic Sèvres. Ayant entendu dire que « la Mairie serait là en cas de besoin », il considère que c'est un vrai glissement de politique et ce n'est pas ce dont le sport à Sèvres a besoin. La subvention ne doit pas être une variable d'ajustement. Elle doit permettre un accueil social du sport à Sèvres avec des tarifs si possible indexés sur le quotient familial et qui soient supportables par les Sévriens. Les associations qui ne vivent que des cotisations ne peuvent pas offrir cela.

Monsieur DUPLEX note que ce n'est pas le cas à Sèvres, contrairement à beaucoup de villes voisines. Par exemple, la pratique du sport le mercredi à Dynamic Sèvres coûte 300 euros à l'année pour tout le monde. À Clamart, une prestation équivalente se situe entre 91 et 281 euros à l'année suivant le quotient familial. Le sport en vacances, en journée et sur une semaine de cinq jours, coûte 135 euros à Sèvres. À Clamart, le tarif se situe entre 46 et 111 euros suivant le quotient familial. Selon Monsieur DUPLEX, la subvention devrait permettre d'avoir un accès au sport plus social en tenant compte du quotient familial.

Dans ce sens, il demande qu'il y ait un vrai contrat à moyen terme de financement du sport à Sèvres avec des moyens garantis et non ponctuels en fonction de la trésorerie. Le soutien au sport, qui passe par la subvention et par la mise à disposition de bâtiments, demande des besoins constants et une pérennité.

Monsieur DUPLEX prend acte de la baisse qui peut correspondre à un excédent de trésorerie exceptionnel. Il mentionne la lettre du comptable de Dynamic Sèvres alertant sur la capacité de l'association à continuer avec ce niveau de subvention sans modifier structurellement son action. Monsieur DUPLEX espère que 2024, en matière de subventions, ne ressemblera ni à 2022 ni à 2023.

Monsieur le Maire cède la parole à Madame SANCHO pour réponse.

Madame SANCHO attire l'attention sur la difficulté de comparer des chiffres.

S'agissant des budgets votés pour 2021, 2022 et 2023, les chiffres figurent dans les documents de budget et ne sont donc pas discutables. Le Conseil vient de voter 867 575 euros pour 75 associations. En 2022, il avait voté 981 137 euros, soit une baisse de 11,57 % de 2022 à 2023. L'année précédente, le Conseil avait voté 977 667 euros, ce qui était inférieur à 2022. Par conséquent, le budget 2023 par rapport au budget 2021 montre un écart de 11 % et non 15 % comme entendu.

Pour le COS, Madame SANCHO rectifie le montant de la subvention votée, à savoir 15 000 euros pour cette année et non 10 000 euros.

Monsieur le Maire précise que, pour le sport à Sèvres, 10 000 euros sont donnés par le Département. Le Conseil municipal attribue cette somme comme il le souhaite.

Il cède la parole à Monsieur HAZARD.

Monsieur HAZARD se dit également sensible à l'accueil des Sévriens et aux tarifs sociaux. Le débat ne porte pas sur l'aspect libéral ou non d'une association.

Il rappelle que Dynamic Sèvres affiche une bonne gestion et peut dégager de la trésorerie. Dans ces conditions, la subvention qui a été versée à l'association en 2022 s'élevait à 280 000 euros. Au budget 2023, elle augmente de 10 000 euros pour atteindre 290 000 euros.

Il rejoint en partie Monsieur DUPLEX sur le souci d'intégrer les jeunes ; Dynamic le fait depuis 1983 et connaît très bien ce sujet. Monsieur HAZARD invite son collègue à passer plus de temps avec l'association, car un conseil d'administration est peut-être trop court pour apprécier tous les efforts qu'elle fait depuis 35 ans.

Il affirme que Dynamic ne précarise pas le personnel ; elle fait appel à des autoentrepreneurs quand elle ne trouve pas de personnels salariés, par exemple pour l'escalade. Faire appel à des autoentrepreneurs est le choix de l'association, apporte de la souplesse et fonctionne bien. Il convient de le respecter. Selon Monsieur HAZARD, l'association n'a pas pour stratégie de précariser un type de personnel.

Pour l'accueil social, il invite Monsieur DUPLEX à proposer la prise en compte du quotient familial en conseil d'administration de Dynamic Sèvres s'il le souhaite. Il en est de même pour le contrat pluriannuel. Pour sa part, il laisse l'association fonctionner librement, sans lui donner de directives.

Concernant les Jeux olympiques, Monsieur HAZARD réfute le fait que certaines associations à Sèvres ne peuvent pas fonctionner par manque de subventions. Il note d'ailleurs que deux associations n'ont pas demandé de subvention, puisqu'elles se portent bien financièrement. Dynamic Sèvres notamment fonctionne bien financièrement et ne donne aucune crainte sur les fonds propres ni sur la trésorerie à long terme. C'est la raison pour laquelle la Mairie a pu assurer à l'association qu'elle serait présente en cas de problème, comme c'est toujours le cas pour les associations.

Monsieur HAZARD assure que la Mairie n'a jamais abandonné une association et ne le fera jamais. Pour autant, elle peut demander aux associations de gérer l'argent public, car tout ce qui est économisé par les associations représente des impôts en moins. Si une association fonctionne bien, notamment en cas de trésorerie suffisante, il n'est pas anormal de lui demander de solliciter une moindre subvention l'année suivante et d'épargner des hausses d'impôts aux Sévriens. C'est ainsi que procèdent le COS, Dynamic et toutes les associations.

Monsieur HAZARD affirme que, s'il lui avait semblé que la Mairie mettait délibérément en danger des associations en baissant leur subvention pour de mauvaises raisons, il ne serait pas pour. En revanche, il souligne que c'est chronophage et peu populaire de leur demander de faire des efforts pour solliciter moins de subventions. Il s'agit de les convaincre en analysant avec elles les sujets en profondeur ; c'est sa façon de procéder dans l'intérêt des Sévriens.

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur DECOUX.

Monsieur DECOUX note que la démarche explicitée par Monsieur HAZARD est une obligation pour tout comptable des deniers publics. La loi défend de donner des subventions à une association qui n'en a pas besoin. L'inverse n'est pas autorisé.

En conclusion, Monsieur le Maire se dit épaté par le bénévolat de tous ceux qui tiennent les associations dans la Ville, quelle que soit leur taille. Ces personnes ne comptent pas leurs heures et font preuve d'une abnégation étonnante. Elles méritent un énorme coup de chapeau. À ce titre, la Mairie se fait un devoir d'entretenir les équipements qu'elle met à leur disposition gracieusement afin qu'ils soient corrects et elle sera toujours aux côtés des associations, quelles qu'elles soient. Les membres du Conseil se rejoignent sur ce point. Il met la délibération au vote.

La délibération n°8 est adoptée à la majorité avec 1 vote contre : M. DUPLEX et 2 abstentions : Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Mme CANDELIER. M. CHABOUD et Mme FLAMANT ne prennent pas part au vote.

9°) Budget primitif - Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2022 du budget annexe du parking du théâtre

Rapporteur : Monsieur DECOUX

Monsieur DECOUX explique que l'exercice 2022 représente en investissement 16 272,09 euros à reporter et en fonctionnement -2 749,67 euros à reporter. Il est souligné dans la délibération qu'il n'y a pas de nécessité de mise en réserve en investissement, car la section d'investissement est excédentaire.

En l'absence de questions, Monsieur le Maire met la délibération au vote.

La délibération n°9 est adoptée à la majorité avec 5 votes contre : M. DUPLEX, Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Mme CANDELIER, M. JAFF, Mme GASBER-AAD. M. HAZARD ne prend pas part au vote.

10°) Budget primitif - Approbation du budget annexe du parking du théâtre de l'exercice 2023

Rapporteur : Monsieur DECOUX

Monsieur DECOUX propose d'inscrire en section de fonctionnement un total de 99 270 euros et en section d'investissement 17 272 euros, pour un total de 116 542 euros. Il rappelle que 234 emplacements appartiennent à la Ville dans le parking. Une tarification a été validée en 2022 qui propose une dizaine de types d'abonnements. Quatre tarifs sont essentiellement utilisés pour le Département des Hauts-de-Seine, les locataires mensualisés, les agents municipaux de catégorie C et les locataires annualisés. Le taux d'occupation a légèrement baissé en 2023 (-3 %), notamment parce que le contingent réservé au service des impôts a lui-même baissé. Or, il représente une grande partie des places utilisant le parking. Le tarif est très inférieur à celui pratiqué dans le centre-ville.

En l'absence de questions, Monsieur le Maire met la délibération au vote. Le vote a lieu par chapitres. La section de fonctionnement s'élève à 99 270 euros et la section d'investissement à 17 272 euros.

La <u>section de fonctionnement</u> (Recettes/dépenses) est adoptée à la majorité avec 5 votes contre : M. DUPLEX, Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Mme CANDELIER, M. JAFF, Mme GASBER-AAD.

La <u>section d'investissement</u> (Recettes/dépenses) est adoptée à la majorité avec 5 votes contre : M. DUPLEX, Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Mme CANDELIER, M. JAFF, Mme GASBER-AAD.

TRAVAUX

11°) Avenant n°1 à la convention de maîtrise d'ouvrage pour la restructuration de l'école Gambetta

Rapporteur : Madame TEXIER

Madame TEXIER présente une proposition d'avenant à une autorisation de signature d'une convention qui avait été donnée à Monsieur le Maire en avril 2021 en déléguant la maîtrise d'ouvrage de la restructuration des écoles Gambetta A et B à la société publique locale Seine Ouest Aménagement. Les travaux de restructuration des écoles Gambetta sont quasiment terminés et visibles de l'extérieur. Il s'agissait de travaux d'ampleur sur les deux écoles qui comptent parmi le patrimoine ancien de Sèvres. Toutes deux avaient besoin de diverses mises aux normes concernant l'accessibilité et d'un programme ambitieux et affiché de réduction de la consommation d'énergie. Compte tenu du caractère ancien des bâtiments, les travaux extrêmement coûteux devaient être pris dans leur globalité ; la Mairie a souhaité y associer une amélioration du confort des usagers en mettant aux normes des sanitaires et en en rajoutant, en améliorant les conditions d'évolution des enfants dans la salle d'évolution, en reprenant les préaux, en améliorant les circulations dans l'école.

Dans la convention signée en 2021, l'enveloppe prévisionnelle des travaux était, pour l'ensemble de l'opération, de 3 781 000 euros, dont 2 889 euros de travaux. Depuis deux ans, Sèvres a subi les répercussions de différents événements qui sont intervenus dans le monde. De fait, les suites du Covid ont pénalisé toute l'industrie, notamment la production des matériaux de construction, l'obstruction du canal de Suez en mars 2021 a provoqué des tensions considérables sur cette chaîne d'approvisionnement et une nouvelle crise liée à la guerre en Ukraine en février 2022 est apparue. Cette succession de crises que connaît le monde depuis trois ans a fortement impacté les coûts des matériaux de construction. Après les appels d'offres passés pour l'opération de travaux, il s'en est suivi une forte augmentation des différents postes qui avaient été estimés lors de la signature de la convention avec la SPL.

Par ailleurs, du fait de ces tensions et retards dans l'approvisionnement, des retards ont été pris sur le chantier, qui ont aussi des répercussions financières. Enfin, au fur et à mesure des travaux dans les deux écoles, certains besoins ont été affinés, par exemple pour les ouvrants et fenêtres. Depuis le Covid, une attention particulière a été portée aux aérations. Les cahiers des charges relatifs aux ouvrants respectaient les normes d'aération des écoles, mais une attention plus particulière a été portée sur la possibilité de renouveler l'air plus rapidement compte tenu des différents protocoles sanitaires suivis. Les enseignants portent également une vigilance particulière sur ces questions. En l'occurrence, après l'essai de prototypes, la conception des ouvrants a dû être reprise pour mieux répondre aux demandes des usagers. Cet item a généré un surcoût de 480 000 euros pour 191 ouvrants.

Un autre surcoût provient de la nécessaire consolidation, voire du désamiantage de caves enterrées qui n'avaient jamais été répertoriées. La reprise du système d'électricité et de sécurité incendie, qui s'est avéré être en moins bon état que prévu, a généré un surcoût de près de 100 000 euros. Lors des travaux, des remontées capillaires identifiées sur les murs ont nécessité de grandes reprises de peintures, ce qui n'était pas non plus prévu au programme initial. Enfin, par cohérence architecturale, il a été décidé de reprendre une partie du ravalement qui n'était pas programmé initialement.

Le surcoût global est de 994 833 euros par rapport à l'estimation initiale, ce qui porte le montant total de l'opération à 4 742 000 euros. Le Département apporte un financement à hauteur de 1 860 000 euros voté dans le cadre du contrat triennal avec le Département.

Madame TEXIER précise qu'une annexe à la délibération détaille les coûts de l'opération pour chaque poste. Il est donc proposé d'autoriser le maire à signer un avenant avec la SPL pour prendre en compte ces augmentations de factures.

Monsieur le Maire cède la parole à Madame CANDELIER.

Madame CANDELIER rappelle que le choix de la majorité municipale de confier, le 14 avril 2021, la maîtrise d'ouvrage de la rénovation des écoles Gambetta à la SPL SOA avait été l'occasion d'exprimer un certain nombre d'inquiétudes sur une partie de la programmation et principalement sur le choix de cette délégation à cette SPL. Aujourd'hui, il est proposé de voter un avenant de 1 million d'euros supplémentaires, ce qui amène la facture de la rénovation de 3,7 à 4,7 millions d'euros. Pour Madame CANDELIER, ce montant est de l'ordre du dérapage financier.

Elle entend les éléments avancés pour expliquer cette augmentation, s'agissant des différentes crises et difficultés d'approvisionnement, mais ces arguments ne peuvent pas être vérifiés. En effet, un comparatif ligne à ligne entre le contrat initial voté par le Conseil municipal le 14 avril 2021 et l'avenant soumis au vote en 2023 n'est pas possible du fait d'une présentation différente (regroupements, dissociations, insertion, disparition de lignes).

Madame CANDELIER observe que la SPL SOA échappe au contrôle du Conseil municipal et son fonctionnement est assez opaque. Selon elle, la SPL « brouille les pistes » en proposant des documents qui ne supportent pas les comparatifs. C'est pour elle une façon d'éviter de rendre des comptes sur l'argent public que la société utilise pour réaliser les chantiers.

De plus, au fil des chantiers, il semble que la SPL SOA ne retienne rien des aléas déjà rencontrés à Sèvres. Par exemple, pour le restaurant du SEL, le sous-sol n'avait pas été bien étudié et avait généré des surcoûts. Pour les écoles Gambetta, il en est de même. Le choix des menuiseries ne semble pas adapté aux usages et doit être reprogrammé. Pour Madame CANDELIER, nombre de ces imprévus auraient pu être évités si le travail préparatoire du chantier avait été réalisé avec sérieux.

Elle observe que la SPL SOA n'est pas garante du budget de la Ville et du Département, cofinanceurs. En revanche, chaque avenant voté pour surplus financier finance également la SPL. En l'occurrence, avec cet avenant, elle percevra 40 000 euros de plus d'honoraires ; elle n'avait manifestement pas tout bien étudié à la hausse.

Revenant aux deux cours de l'école Gambetta, Madame CANDELIER affirme que leur rénovation était prévue dans le contrat initial du 14 avril 2021 pour un coût de 250 000 euros. Puisqu'elles font désormais l'objet d'une autre programmation budgétaire, la SPL SOA n'aménagera pas les deux cours.

Madame CANDELIER reconnaît qu'il fallait rénover les écoles et que les travaux effectués sont sans doute bien faits. Néanmoins, compte tenu des aléas rencontrés par la SPL SOA dans la délégation de ces travaux, cela coûte finalement beaucoup d'argent à la Ville. Pour cette raison, elle votera contre l'avenant.

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur DUPLEX.

Monsieur DUPLEX ajoute que, avec le même argumentaire, la majorité municipale aurait pu justifier 1, 2 voire 3 millions d'euros de hausse. En période de stabilité économique, certains réflexes

en place permettaient d'accepter une dérive de 3 % des coûts, d'alerter en cas de dérive de 5 % ou d'appeler des explications au-delà. Dans le contexte actuel et à venir d'inflation et de crises, il convient de retrouver de nouveaux réflexes de rigueur.

Selon Monsieur DUPLEX, l'argumentaire fourni par la Mairie n'est pas suffisant, eu égard à l'augmentation constatée. Il suggère de trouver des outils permettant de juger si la situation est un dérapage budgétaire ou si elle est simplement liée à l'inflation.

Monsieur le Maire rappelle que la SPL est une société publique locale ; il suggère de poursuivre ses actionnaires publics s'il y a le moindre problème de gestion de cette société.

Il indique ensuite que, pour le SEL, un certain nombre de travaux ont été réalisés, qui n'étaient pas prévus dans le projet initial. Par exemple, tous les locaux techniques ont été enterrés et les sols étaient pollués, ce qui a généré un surcoût. L'opposition n'a pas été convaincue par les raisons de ces surcoûts. S'agissant de la hausse de 1 million d'euros pour les écoles Gambetta, près de la moitié (480 000 euros) concerne les ouvrants. Effectivement, après le Covid, il a été considéré nécessaire de pouvoir aérer les locaux scolaires rapidement, le temps d'une courte récréation.

Par ailleurs, depuis l'appel d'offres datant de février 2022, la hausse est de 28 %. Or, selon le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 23 mars 2023, « un conseiller municipal évoquait une inflation des coûts dans le bâtiment à 25 % ».

Monsieur le Maire convient que certains coûts ont explosé. Il note aussi que certains choix pleinement assumés se sont orientés vers un meilleur confort et des locaux plus adaptés à la situation pré-Covid. La Ville assumera les surcoûts. Les deux écoles vont bientôt être livrées, éventuellement avant l'été. La rénovation est plébiscitée par les utilisateurs, ce qui montre un investissement réussi. Monsieur le Maire se réjouit que l'investissement ait pu être réalisé correctement malgré toutes les vicissitudes connues par la Ville et le pays depuis le lancement du programme.

Il signale une erreur de retranscription sur l'annexe 1. Concernant le sous-total des honoraires techniques, il convient de lire un montant de 602 199,41 euros au lieu de 620 740,88 euros. Le total reste inchangé.

Il met la délibération au vote.

La délibération n°11 est adoptée à la majorité avec 5 votes contre : M. DUPLEX, Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Mme CANDELIER, M. JAFF, Mme GASBER-AAD et 1 abstention : M. MORON.

INTERCOMMUNALITE

12°) Désignation d'un référent déontologue mutualisé pour l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest et les communes de Boulogne-Billancourt, Chaville, Issy-les-Moulineaux, Marnes-la-Coquette, Meudon, Sèvres, Vanves et Ville-d'Avray

Rapporteur : Monsieur de LA RONCIÈRE

Selon Monsieur le Maire, il est proposé que le référent déontologue soit le même pour

l'ensemble des villes de GPSO et pour le territoire de GPSO. Il est proposé la candidature de Maître Laurence SOULEAU-MOUGIN, qui a 32 années d'expérience dans le droit.

Il cède la parole à Madame CANDELIER.

Madame CANDELIER indique que la fonction de déontologue est une nouveauté et une obligation. Elle ne voit pas d'inconvénient de principe pour un regroupement avec les autres communes et GPSO. Néanmoins, l'opposition votera contre la nomination de la candidate proposée, car elle ne lui semble pas indépendante.

Monsieur le Maire salue le maire de Boulogne-Billancourt qui prend son opposant historique, Pierre GABORIT, pour être le médiateur sur les affaires du permis de construire sur l'île Seguin, car ils ont le même engagement au service du public. Il souligne que le refus de nomination de Maître Laurence SOULEAU-MOUGIN est peut-être lié au fait que son mari était un élu municipal et il n'est pas d'accord avec ce signal. Quant à lui, il invite à voter pour la candidate proposée qui est respectable et professionnelle.

Il met la délibération au vote.

La délibération n°12 est adoptée à la majorité avec 5 votes contre : M. DUPLEX, Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ (pouvoir à Mme CANDELIER), Mme CANDELIER, M. JAFF, Mme GASBER-AAD et 1 abstention : M. MORON.

13°) Renouvellement de la mise à disposition partielle à titre onéreux du service « Urbanisme » auprès de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest

Rapporteur : Monsieur de LA RONCIÈRE

Monsieur le Maire rappelle que le service de l'urbanisme de Sèvres peut être appelé à contribuer à l'élaboration du futur PLUi. Ce temps consacré pour une compétence diligentée par le territoire doit être remboursé ; c'est l'objet de la convention proposée.

En l'absence de questions, il met la délibération au vote.

La délibération n°13 est adoptée à l'unanimité.

ADMINISTRATION COMMUNALE ET RESSOURCES HUMAINES

14°) Demande d'adhésion au SIFUREP de la commune du Chesnay-Rocquencourt (78)

Rapporteur : Monsieur de LA RONCIÈRE

Monsieur le Maire rappelle que, dès lors que la Ville adhère à un syndicat intercommunal, toute adhésion doit être acceptée par l'ensemble des membres.

En l'absence de questions, il met la délibération au vote.

La délibération n°14 est adoptée à l'unanimité.

15°) Personnel communal - Créations et suppressions d'emplois
Rapporteur : Monsieur SCIBERRAS

Monsieur SCIBERRAS fait état de deux emplois créés pour permettre des recrutements. Par voie de conséquence, deux emplois sont supprimés.

En l'absence de questions, Monsieur le Maire met la délibération au vote.

La délibération n°15 est adoptée à l'unanimité.

16°) Compte rendu de la délégation au Maire
Rapporteur : Madame TEXIER

Le point ne fait l'objet d'aucune question.

Le Conseil municipal prend acte.

***
*

La séance est levée le 13 avril 2023 à 21 heures 00.

Procès-verbal, approuvé à l'unanimité, en séance du Conseil Municipal du 29 juin 2023.

Arthur BEAUREPAIRE
Le secrétaire de séance

Grégoire de LA RONCIÈRE
Maire de Sèvres
Vice-Président de Grand Paris Seine Ouest
Conseiller Départemental des Hauts-de-Seine